

Réalisation des études de faisabilité (modules 1-2-3)

 18 h  360,00 €

Public

- Les responsables PEB 2015
- Toute personne titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil, d'ingénieur industriel ou de bio-ingénieur ou disposer d'une expérience dans au moins une des 3 technologies suivantes : PAC, solaire PV, solaire thermique, réseau de chaleur, cogénération, biomasse

Prérequis

- Faire partie du public-cible de la formation.
- Maîtrise d'Excel

Objectifs

La formation vise à former à la réalisation des études de faisabilité technique, environnementale et économique. En effet, depuis le 1er mai 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau décret PEB du 28 novembre 2013 et de son arrêté d'application du 15 mai 2014, une étude de faisabilité technique, environnementale et économique est nécessaire pour toute nouvelle construction. Cette étude vise à envisager l'installation de technologies de production d'énergie renouvelable dans le bâtiment dès la phase de conception de celui-ci. Auparavant, cette étude ne visait que les bâtiments possédant une surface utile de plus de 1000 m².

Les trois premiers modules visent à acquérir les notions fondamentales de l'EF (contenu minimum de l'étude mais aussi focus sur les différentes technologies), à identifier la complexité ou non d'une situation, à réaliser une étude pour des bâtiments simples de moins de 1000 m², à guider le maître d'ouvrage vers le choix de l'une ou l'autre technologie et à bien comprendre le contenu d'une étude de faisabilité.

Contenu - Programme :

J1 : Journée 1 – Responsables PEB (1 journée)

- L'étude de faisabilité
- Objectif de la formation
- Cadre
- Etape de l'étude des besoins aux consommations
- Dimensionnement
- Indicateurs environnementaux
- Indicateurs économiques
- Les chiffres
- Conclusions

Journée 2 - Les technologies renouvelables (1 journée)

- Introduction
- Projet fil rouge
- Système de référence
- Energies renouvelables

- Conclusions

Journée 3 Atelier – Logiciel EF Energie renouvelable (1/2 journée)

- Réalisation d'un exercice

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

360,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

 Site de Liège Sainte-Beuve

- > Du 8 septembre 2020 au 22 septembre 2020
De 9h à 17h les 2 premiers jours et de 9h à 13h le 3e jour

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez

Fonds sectoriels de formation (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

Réduction pour les membres PPEB est de 10% sur le montant de la formation. Pour plus d'information envoyer un mail à Formation-continue@centreifapme.be

> **Reconnaissance**

- I.F.A.P.M.E.
- Région wallonne (SPW - DGO4)
- Agréée par l'Ordre des Architectes pour 18 points

Réalisation des études de faisabilité (modules 1-2-3) - Liège, Les 8 et 15 septembre 2020 de 9h à 17h et le 22 septembre 2020 de 9h à 13h

Organisation

Formation développée avec le soutien de la Wallonie (DGO4)

Renseignements

Tél : 04/229 84 20 Fax : 04/229 84 29

€ 360,00 € ou 18 chèque-formation



Dates de formation

Les 8 et 15 septembre 2020 de 9h à 17h et le 22 septembre 2020 de 9h à 13h

Horaire

De 9h à 17h les 2 premiers jours et de 9h à 13h le 3e jour



Site de Liège Sainte-Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

formation-continue@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

Formateur

Formateurs agréés par la DGO4, Région wallonne